

- 5° Droit canonique;
- 6° Procédure civile;
- 7° Droit français;
- 8° Droit pénal;
- 9° Droit constitutionnel;
- 10° Droit administratif;
- 11° Droit commercial;
- 12° Économie politique et sociale;
- 13° Législation des mines;
- 14° Droit international.

D.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

- 1° Anatomie générale et pathologique;
- 2° Médecine opératoire;
- 3° Encyclopédie médicale et pathologie générale;
- 4° Histoire de la médecine;
- 5° Pathologie interne et thérapeutique;
- 6° Pathologie médicale;
- 7° Chirurgie;
- 8° Clinique.

Dans les Facultés de l'Université il y a, comme nous l'avons dit, un séminaire philologique et d'autres établissements annexés.

Le *séminaire philologique* est une sorte d'école pratique philologique des hautes études d'après le système allemand, sans un grand développement. Il a pour directeur l'éminent professeur de philosophie Philippe Joannou, et quatre professeurs de la Faculté de philosophie, sont chargés, en dehors de leurs cours, de faire des conférences aux étudiants. La plupart de ces professeurs exercent les élèves à l'étude du grec ancien, et un seul à celle du latin. Le nombre des élèves inscrits chaque année à la Faculté de philosophie varie de 35 à 100; mais, le plus souvent, 10 seulement suivent sérieusement les conférences. Nous

